

## Informations sur le projet de loi 11 et la gouvernance des commissions scolaires (school boards)

### Quelles sont les principales préoccupations au sujet du projet de loi 11 concernant la gouvernance des commissions scolaires?

- Le projet de loi donne au ministre de l'Éducation de nouveaux pouvoirs élargis sur les commissions scolaires élues.
- Le ministre a le pouvoir d'émettre des directives administratives à l'encontre des commissions scolaires, si elle ou il croit que le conseil d'administration ne parvient pas à respecter ses obligations, ou qu'« il est dans l'intérêt public de le faire. »
- Les directives administratives peuvent porter sur toute question, y compris toute « question telle que précisée par le ministre. » Toute autre législation peut être remplacée pour atteindre les objectifs des directives.
- Le ministre peut forcer les commissions scolaires à effectuer des économies administratives grâce à des ententes de services partagés. Certaines commissions pourraient gagner de l'autorité sur d'autres.
- La défaillance d'un conseil d'administration à se conformer à une directive administrative constitue un motif pour remplacer les commissaires élus (trustees) démocratiquement par la nomination d'un « commissaire officiel » pour diriger le conseil.

Les commissaires scolaires lors de la récente assemblée générale annuelle de la BCSTA ont adopté une motion demandant des changements dans les parties du projet de loi 11 qui permettent au ministre de passer outre leurs pouvoirs.

### Comment le rôle des commissions scolaires a-t-il changé en Colombie-Britannique?

Au cours des dernières décennies, les commissions scolaires de la Colombie-Britannique ont fait face à des réductions de leurs pouvoirs:

- la perte du pouvoir d'imposition locale
- le déplacement de la négociation du niveau local au niveau provincial
- les fusions de conseils scolaires
- La BC Public School Employers Association (BCPSEA) a été faite agent négociateur de l'employeur
- le sous-financement chronique et le basculement de coûts sur les conseils scolaires.

### Quels sont les défis liés auxquels sont confrontés les commissions scolaires?

- Les budgets sont soumis à un sous-financement du gouvernement et il a imposé des coûts supplémentaires chaque année. Pour les deux prochaines années, les conseils seront également tenus de trouver 54 millions de dollars d'économies administratives.
- Pendant des années, il a été suggéré que le gouvernement pourrait créer une commission scolaire régionale modèle pour l'éducation. La saisie des pouvoirs et l'accent mis sur les services partagés du projet de loi 11 augmentent cette possibilité.
- Le « modèle de co-gouvernance » entre le gouvernement et les commissaires n'a pas amélioré la relation, comme on l'a vu dans les annonces surprises récentes du gouvernement concernant les réductions de budget dans l'éducation des adultes, l'exigence de réductions des coûts administratifs et le projet de loi 11 lui-même.

### Pourquoi les commissions scolaires sont-elles encore importantes?

La perte de contrôle des commissaires scolaires sur la plupart des décisions budgétaires et l'incapacité de parler d'une voix unie pour défendre l'enseignement public ont affaibli la pertinence des commissaires scolaires. Idéalement, les administrateurs se concentreront sur les domaines où ils peuvent faire la différence et redynamiser leur rôle.

- Les commissaires scolaires vivent dans leurs communautés et sont les plus à même de déterminer comment les ressources doivent être allouées localement pour répondre aux besoins toujours plus diversifiés de leurs élèves.
- La capacité des parents et d'autres membres de la communauté à avoir des conversations directes avec leurs commissaires élus signifie que les préoccupations et les solutions éventuelles sont entendues équitablement.
- Les commissaires scolaires peuvent prendre des décisions qui protègent les écoles locales de la fermeture et renforcent leur rôle en tant que nœuds communautaires. Ils peuvent fournir les programmes que les communautés souhaitent, et protéger les élèves et les parents des tentatives en cours pour privatiser l'éducation en Colombie-Britannique.
- En fin de compte, le transfert de pouvoir du projet de loi 11 ne peut être renversé que par le plaidoyer et l'action du commissaire.